

Monaco, le 12 DEC. 2017

Madame Béatrice DOBO
Secrétaire Général
SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA
COMMUNE
c/o Union des Syndicats de Monaco
28 boulevard Rainier III
BP 113
98002 MONACO Cedex

Référence : AC/2017-14052

Madame le Secrétaire Général,

Comme indiqué dans ma précédente correspondance en date du 27 octobre 2017, je reviens vers vous concernant votre demande visant à obtenir une augmentation de la valeur faciale du « PASS RESTAURANT » à hauteur de 1,00 euro par ticket, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

A cet égard, je vous rappelle que la dernière réévaluation de la valeur faciale du « PASS RESTAURANT » du 1^{er} novembre 2014, a consisté en une augmentation de 1,00 euro par ticket, portant ainsi sa valeur de 7 à 8 euros, cette mesure représentant un accroissement de la valeur faciale de 14,2%.

Après examen de votre demande, j'ai le regret de vous faire connaître qu'il n'est pas envisagé, pour l'heure, de revalorisation de la valeur faciale du « PASS RESTAURANT ».

J'ajoute qu'une majoration de la valeur faciale du titre restaurant qui suivrait l'évolution de l'inflation économique augmenterait la valeur des tickets restaurant de quelques centimes uniquement, laquelle apparaîtrait comme dérisoire par rapport à la précédente réévaluation et serait, de surcroît, non significative pour son usager en terme de pouvoir d'achat.

Bien entendu, le Gouvernement Princier demeure attentif à l'évolution de l'inflation et ne manquera pas d'examiner, en début d'année 2019, le niveau d'inflation et d'envisager le niveau de majoration qui serait à octroyer le cas échéant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie VIORA-PUYO
Directeur

